

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette

PARIS

F.S.M.

FÉDÉRATION des MÉTALLIQUES
de la
DOCUMENTATION
de
SECTION TECHNIQUE

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 21 — Bi-mensuel



11 Octobre 1949

SOMMAIRE :

Union et action pour le succès des revendications 2
Résolutions de la Commission Administrative 3 et 4
Communiqués 4, 5 et 6

La Campagne d'Automne 7
Nos tâches d'organisation pour la défense de la Sécurité Sociale 8
Le conflit de Port-de-Bouc 8

UNION ET ACTION

pour le succès des revendications

La résolution de la Commission Administrative du 28 septembre que *Le Peuple*, la *V. O.* et la presse ouvrière ont publiée, est reproduite dans le présent bulletin.

Tous les militants de la C.G.T. se doivent non seulement de la lire, mais encore de l'étudier à fond.

Elle résume, en effet, en termes clairs et précis, la position de la C.G.T. sur les revendications et sur les moyens de les faire aboutir.

Demander à nos camarades, Y COMPRIS LES PLUS RESPONSABLES, d'étudier la résolution du 28 septembre n'est pas une invite superflue. Non seulement parce qu'il nous revient que certains en connaissent superficiellement le contenu, mais parce qu'il est nécessaire de posséder jusque dans les détails notre plateforme revendicative pour l'expliquer aux travailleurs.

Il faut que l'ensemble de la classe ouvrière prenne à bras le corps notre cahier revendicatif, qu'elle l'assimile, réalise combien il correspond à ses justes préoccupations. Pour cela, il est indispensable que les plus amples explications puissent être fournies. On ne le peut, quand on se contente de connaître *grosso modo*, la position confédérale.

Par ailleurs, la Commission Administrative et le Bureau Confédéral ont tracé la voie à suivre par toutes nos organisations syndicales pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés. C'EST CELLE DE L'UNITE D'ACTION. Unité d'action à tous les échelons et d'abord à l'entreprise.

C'est aujourd'hui une chose possible partout puisque, à quelques variantes près, toutes les Centrales font valoir les mêmes revendications.

C'est pourquoi d'ailleurs le Bureau Confédéral s'est

adressé à la C.F.T.C. pour qu'à l'échelon national, l'unité d'action qui se développe dans tout le pays trouve sa consécration dans une entente au sommet.

Les discussions se poursuivent sur ce plan, mais il importe surtout que nos camarades n'attendent pas que les pourparlers aient abouti, pour se lancer eux-mêmes, fermement, loyalement, dans la réalisation de cet objectif, localement et départementalement.

Bannir le sectarisme qui freine encore de trop nombreux camarades et empêche de plus rapides succès, est indispensable en maints endroits. Réaliser l'unité d'action ne signifie pas imposer la totalité de notre programme à nos partenaires. Bien sûr, nous nous efforcerons toujours de faire admettre le maximum de ce que nous savons juste, mais ce qui importe, c'est de ne jamais accepter un seul point qui soit en contradiction avec notre programme.

Il coule de source que les accords que nous pouvons conclure aux divers échelons avec d'autres organisations visent à satisfaire le plus rapidement possible les besoins exprimés par les travailleurs.

Partant, ces accords ne doivent pas seulement énumérer les revendications, mais fixer aussi l'action à entreprendre pour en assurer le succès.

En bref, nous convions nos cadres syndicaux à populariser les revendications arrêtées par la Commission Administrative de la C.G.T., à réaliser autour d'elle l'union la plus large et grâce à cette union, à vaincre toutes les résistances qui s'opposent à l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière.

C'est ce qu'ont compris déjà, des milliers et des milliers de travailleurs qui, unis dans la lutte, ont obtenu de substantiels avantages.

Marcel DUFRICHE.

Première résolution de la Commission Administrative

28 SEPTEMBRE

La Commission Administrative de la C.G.T. enregistre avec satisfaction l'élan de la classe ouvrière en faveur de la Paix.

Elle dénonce les mesures^{**} anticonstitutionnelles du Gouvernement et de son Ministre de l'Intérieur, tendant à saboter par tous les moyens le vote populaire pour la Paix et les manifestations prévues par les Combattants de la Paix et de la Liberté.

Ces mesures démontrent la puissance du mouvement populaire contre les provocateurs de guerre.

Les travailleurs de toutes opinions sont maintenant éclairés sur la véritable signification du plan Marshall et du Pacte Atlantique que la C.G.T. n'a cessé de dénoncer.

C'est un fait que le budget de guerre contribue à une aggravation considérable du niveau de vie de la classe ouvrière ; le chômage ne cesse de s'étendre et la dévaluation ajoute encore de nouvelles charges à celles que supportent déjà les travailleurs.

Lutter pour la Paix, c'est donc également lutter pour le pouvoir d'achat des masses et contre le chômage.

En réponse aux mesures illégales et à l'aggravation des préparatifs de guerre sous la direction des impérialistes anglo-saxons, la Commission Administrative de la C.G.T. appelle toutes les organisations de la C.G.T. à redoubler d'efforts et d'initiatives en vue d'aider au plein succès de la Journée Internationale de Lutte pour la Paix le 2 octobre prochain, proposée par la Fédération Syndicale Mondiale à son Congrès de Milan.

Elle indique que la Journée du 2 octobre n'est qu'une étape dans la lutte pour la Paix et que les efforts doivent tendre à intensifier cette lutte en prenant toutes les initiatives tant pour la continuation des opérations de vote après le 2 octobre que pour la constitution de Comités de Défense de la Paix dans toutes les entreprises.

La Commission Administrative de la C.G.T. proteste contre l'envoi de nouveaux contingents de soldats en Indochine, destinés à prolonger la guerre contre le peuple Viet-Namien en lutte pour ses libertés et son indépendance nationale.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission Administrative, réunie le 28 septembre, après un examen approfondi de la situation, approuve la résolution relative aux revendications votée par le Bureau Confédéral dans sa séance du 21 septembre.

La C. A. fait siennes les revendications suivantes qui correspondent à la nécessité d'améliorer la situation pénible de tous les travailleurs, de les défendre contre les conséquences de la dévaluation et contre les méthodes policières usitées par le gouvernement contre les organisations syndicales.

— Prime de retour de vacances de 5.000 francs à tous les travailleurs qui ne l'ont pas touchée, avec majoration de 1.500 francs par personne à charge.

— Indemnité provisionnelle immédiate de 3.000 francs par mois pour tous les salariés.

— Intégration dans les salaires des primes antérieures de 10 francs et de 7 francs de l'heure, afin de revaloriser la hiérarchie.

— Remise en vigueur des conventions collectives avec libre discussion des salaires et salaire minimum garanti à chaque échelon de la hiérarchie.

— Garantie effective du pouvoir d'achat des salaires par l'échelle mobile automatique pour les salaires revalorisés, afin que le rajustement des salaires ne retarde pas sur l'augmentation des prix.

— Indemnité de chômage portée à 250 francs et à 100 francs par personne à charge, accordée à tous les chômeurs sans conditions.

— Retour effectif à la semaine de 40 heures avec le même salaire que pour 48 heures.

La Commission Administrative se prononce en outre fermement contre toute tentative d'imposer l'arbitrage obligatoire qui n'aurait d'autre but que de supprimer en fait le droit de grève et d'imposer à la classe ouvrière les nouvelles charges de la dévaluation et de la politique de guerre en essayant de paralyser son action de défense.

La C. A. constate la parfaite concordance de ces re-

vendications avec les préoccupations de l'ensemble des salariés.

Sur cette base, l'unité d'action se développe dans tout le pays, exprimant la volonté de la classe ouvrière d'en finir avec une situation intolérable et des actions déjà été engagées en vue de faire aboutir ces revendications.

Devant cette volonté grandissante des travailleurs, gouvernement et patronat recherchent les moyens susceptibles de s'opposer aux légitimes revendications des salariés.

Les uns s'en tiennent aux méthodes brutales illustrées par les violences policières de Jules Moch ; les autres tentent de manœuvrer, de bernier encore un fois la classe ouvrière par des promesses illusoire ou des mesures sans efficacité.

D'autres n'hésitent pas à proférer des menaces inconséquentes, de parler de grèves insurrectionnelles tout en sachant bien que c'est à l'aide de ces fables grossières que le Ministre de l'Intérieur et sa police ont toujours essayé de justifier leurs violences et leur besoin de briseurs de grèves.

La Commission Administrative de la C.G.T. enregistre néanmoins que ces déclarations outrancières témoignent du fait qu'on ne peut plus bernier facilement les travailleurs.

La classe ouvrière doit être prête à utiliser toutes les ressources et tous les droits, y compris le droit de grève, que lui confère la Constitution, pour faire aboutir ses revendications, si l'opposition patronale et gouvernementale ne lui laisse aucune autre issue. Mais elle peut mener victorieusement cette lutte.

Le chemin qui mène au succès est celui de l'unité.

Les menaces de grève générale formulées à la légère, sans que soient remplies les conditions exigées pour une telle action, alors qu'on s'oppose à l'unité et que ceux qui les formulent savent qu'ils ne disposent que d'une influence très réduite, sont de pures fanfaronnades qui

ne témoignent pas de la volonté de leurs auteurs d'assurer le succès des luttes ouvrières.

Une action victorieuse de la classe ouvrière nécessite une politique d'unité. Elle exige que soit bannis tout esprit de manœuvre, toute subordination aux menées sordides de partis participant à la politique réactionnaire du gouvernement.

Elle exige la franchise et la loyauté envers les travailleurs.

Une telle action nécessite que des mesures soient prises contre toutes les tentatives de renouvellement des trahisons telles qu'elles se sont produites en 1947 et 1948 lors des grèves. Il faut se souvenir que toute action qui gêne la politique réactionnaire du gouvernement est baptisée par lui et par le patronat grève politique.

Ceux qui, par esprit partisan ou pour soutenir les manœuvres antiouvrières d'un parti, se font les complices de ces perfidies, ceux-là ne peuvent inspirer confiance. Ils sacrifient les intérêts de la classe ouvrière aux combinaisons louches de politiciens sans scrupules.

La C. A. de la C.G.T., fidèle à sa politique d'union de tous les travailleurs, poursuivra avec ferveur et persévérance son œuvre de rassemblement.

Elle déclare que la C.G.T. luttera avec tous ceux qui, loyalement, sans arrière-pensée, sont décidés à organiser l'action des travailleurs pour le triomphe de leurs revendications.

Par contre, elle dénoncera impitoyablement toutes les combinaisons qui auront pour objet de tromper les travailleurs, de favoriser sous quelque forme que ce soit la politique patronale et gouvernementale ou de servir les manœuvres subalternes des politiciens au pouvoir.

En conséquence, la C. A. de la C.G.T. décide :

1° D'appeler tous les travailleurs et travailleuses de l'industrie, du commerce, des services publics, les employés, les fonctionnaires, cheminots, marins et dockers, travailleurs agricoles, à s'unir dans chaque entreprise et dans chaque administration en un bloc compact, à présenter partout leurs revendications et à prendre en commun toutes mesures susceptibles de les faire aboutir.

2° De demander à toutes les organisations confédérées, à tous les militants et tous les syndiqués de la C.G.T., de déployer la plus grande activité en vue de réaliser l'unité d'action avec toutes les organisations syndicales existantes et décidées à défendre la classe ouvrière (dans les entreprises, dans les localités : avec les syndicats ; dans les départements : avec les Unions Départementales ; à l'échelle nationale : avec les Fédérations). De travailler loyalement, sur la base des revendications qui sont communes à tous, à l'organisation et à l'action de tous les travailleurs dans chacun de leurs secteurs respectifs.

3° De proposer aux autres organisations et de prendre avec elles toutes les mesures garantissant les travailleurs, contre les tentatives des briseurs de grèves queis qu'ils soient.

4° La C. A. mandate le Bureau de la C.G.T. pour qu'il poursuive à l'échelle nationale le rassemblement de tous les travailleurs et de toutes les organisations syndicales décidées à travailler honnêtement et loyalement au succès de la lutte des salariés pour leurs droits économiques et sociaux.

A cet effet, le Bureau Confédéral devra prendre toutes initiatives utiles pour que l'unité d'action réalisée aux échelons divers du mouvement syndical, se complète par l'unité d'action à l'échelle des organisations nationales.

COMMUNIQUE S

DU BUREAU CONFEDERAL

28 SEPTEMBRE

La Commission Administrative de la C.G.T., ayant pris connaissance d'une série de faits traduisant l'opposition de nombreux patrons et d'organisations patronales au règlement des questions ouvrières par voie de discussion et de confrontation,

Décide de mandater le Bureau Confédéral pour qu'il demande une entrevue au C.N.P.F. en vue de discuter de ces questions.

Elles ont traité notamment :

- à la nécessité d'apporter un règlement rapide à l'ensemble des revendications ouvrières ;
- aux problèmes ouvriers que pose le développement du chômage total et partiel ;
- au refus d'engager des discussions opposé par certai-

nes organisations patronales d'industrie ou local, aux organisations confédérées correspondantes ;

- aux faits portés à la connaissance de la C. A. d'insubordination des salaires minima légaux et de refus de majorer les heures supplémentaires ;
- à de nombreux faits de violation des libertés syndicales, notamment à des licenciements abusifs de militants, de délégués du personnel, de délégués aux Comités d'Entreprise, etc...

La C. A. invite le Bureau Confédéral à porter à la connaissance des syndiqués et de la classe ouvrière les réponses qui seront faites aux demandes qui seront formulées.

La Commission Administrative de la C.G.T. salue la combativité des travailleurs de Port-de-Bouc et les assure de tout son soutien pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

Elle appelle les organisations syndicales à intensifier

la solidarité, afin que les travailleurs et leurs familles puissent manger et continuer à lutter jusqu'à la victoire.

La Commission Administrative a décidé de convoquer pour les 17 et 18 novembre le Comité Confédéral National ordinaire.

Une mise au point du Secrétariat de la C. G. T.

Le secrétariat de la C.G.T. a été informé que des agents de l'ambassade yougoslave à Paris se présentent auprès des directions de syndicats, d'Unions ou de Fédérations, pour les inviter à envoyer des délégations en Yougoslavie.

Ces émissaires ajoutent que les frais de ces délégations sont entièrement et largement couverts par leurs soins.

Le secrétariat de la C.G.T. est à même d'informer les organisations syndicales qu'une centaine d'émissaires

de ce genre viennent de Yougoslavie et qu'ils ont pour mission de mener dans les syndicats, notamment des Mineurs, Métallurgistes et Produits Chimiques, la propagande de diversion, de provocation et de division des agents impérialistes de Belgrade.

Le secrétariat de la C.G.T. met en garde les organisations confédérées contre les agissements de ces agents titistes qui agissent en toute liberté, au sus des Pouvoirs Publics qui, d'autre part, pourchassent nos camarades immigrés qui ont le tort d'être fidèles au mouvement ouvrier.

3 OCTOBRE

Après une semaine de bluff et de manœuvres sordides, les ministres unanimes ont, une fois de plus, manifesté leur hostilité absolue aux légitimes revendications de la classe ouvrière.

La nouvelle réédition de la campagne de baisse paraît si ridicule qu'elle ne peut plus tromper personne.

C'est au moment où le gouvernement annonce une baisse de quelques points sur des produits dont la hausse fut vertigineuse ces derniers mois, que la presse est pleine de détails sur les hausses de 20 à 30 % qui ne manqueront pas de se produire comme conséquence de la dévaluation.

Les sentiments qui animent la classe ouvrière, au lendemain de la décision gouvernementale, ne peuvent être autres que l'indignation et la colère, ainsi que la volonté de lutte pour mettre un terme à cette politique de misère et de réaction.

Le Bureau Confédéral réitère la protestation véhémement de la classe ouvrière contre les brutalités policières qui se développent à l'occasion de chaque manifestation pacifique des travailleurs en particulier, du peuple de France en général.

Hier, dimanche, à Paris, à Maubeuge, à Montceau-les-Mines, à Limoges, ailleurs encore, les policiers de Jules Moch se sont livrés à d'odieuses provocations contre les travailleurs, sans motif, sans objet, avec comme consi-

La C.G.T. maintient intégralement ses revendications.

Le Bureau confirme les directives de la Commission Administrative concernant l'unité d'action à tous les échelons du mouvement syndical.

Il est persuadé que l'action s'amplifiera pour aboutir au succès.

Les décisions gouvernementales appellent une activité plus intense en vue de l'unité et de l'action.

Pour sa part, le Bureau Confédéral, en exécution des décisions de la C. A., va immédiatement entreprendre les démarches et mesures utiles pour que l'unité réalisée en bas se complète par l'unité à l'échelle des organisations nationales.

Encore une fois, la C.G.T. invite la classe ouvrière à prendre résolument en mains le soin d'assurer le triomphe de ses légitimes revendications ; ce faisant, elle peut envisager l'avenir avec confiance.



gne évidente de frapper les militants de la classe ouvrière.

C'est ainsi que Le Léap, Secrétaire Général de la C. G. T., visé particulièrement, a été malmené au cours de l'inauguration d'une plaque aux morts de la Résistance, à Maubeuge.

Le Bureau Confédéral appelle tous les républicains, tous les Français épris de liberté à s'élever contre de telles mœurs, qui rappellent les procédés utilisés pendant les temps maudits de l'occupation, et à s'unir pour y mettre un terme.

5 OCTOBRE

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 5 octobre.

Il a examiné les aspects du développement de l'action générale de la classe ouvrière en vue de faire aboutir ses revendications économiques et sociales.

Il enregistre comme un des résultats de cette action la difficulté pour les ministres de se mettre d'accord sur les formules d'application de leur politique anti-ouvrière.

Le Bureau Confédéral enregistre avec satisfaction le développement du mouvement d'unité qui s'accélère dans tout le pays et dans toutes les industries.

Il adresse ses plus chaudes félicitations aux Unions Départementales C.G.T., C.F.T.C. et F.O. de la Loire pour l'accord qu'elles viennent de réaliser et l'appel qu'elles ont lancé ensemble à tous les travailleurs de ce département.

Le Bureau Confédéral rappelle à tous les militants et organisations de la C.G.T. que la classe ouvrière peut poursuivre sa lutte avec un plein succès si nous savons renforcer et compléter son unité, d'abord dans les entre-

prises puis à tous les échelons du mouvement syndical.

Il leur demande donc un effort soutenu et renforcé dans ce sens.

Le Bureau Confédéral invite toutes les organisations confédérées, Syndicats, Unions, Fédérations, qui ont déjà réalisé l'unité d'action, à apporter le plus grand soin à rendre rapidement effectifs et efficaces les accords conclus.

C'est-à-dire que les comités d'unité d'action réalisés doivent répondre aux désirs et à l'attente des travailleurs intéressés en organisant leur lutte en vue de faire aboutir les revendications adoptées en commun.

Le Bureau Confédéral porte à la connaissance des syndiqués et de la classe ouvrière la lettre qu'il a adressée le 3 octobre au Secrétariat de la C.F.T.C. en vue de compléter l'unité d'action réalisée à la base.

Au Bureau Confédéral de la C.F.T.C.

« Chers Camarades,

« Les décisions gouvernementales accroissent incon-

testablement l'irritation de la classe ouvrière.

« Pour elle, comme pour nous, il est clair qu'une solution équitable du problème salaires et prix ne peut intervenir désormais que sous la pression d'un vaste mouvement montant des profondeurs du monde du travail.

« C'est ce qu'ont déjà compris bon nombre de vos camarades et des nôtres qui s'unissent dans les entreprises, créant des comités d'unité d'action jusqu'à l'échelle des Fédérations.

« Nous recevons de nombreuses lettres nous demandant de compléter cette unité par un accord des organisations centrales.

« Pour notre part, nous sommes persuadés que cette entente est nécessaire et possible.

« De la confrontation de vos revendications et des nôtres, il apparaît qu'il n'y a pas d'écart qui ne puisse être comblé.

« Répondant aux vœux des militants de nos organisations, nous vous proposons une première rencontre de nos Secrétariats en vue d'examiner les conditions d'une entente et d'une action communes et les moyens d'étendre cette entente aux autres organisations intéressées.

« Nous sommes à votre disposition pour fixer le jour et le lieu de cette entrevue.

« Recevez, chers camarades, nos salutations fraternelles et syndicalistes.

« Pour le Bureau Confédéral :

« R. FRACHON, A. LE LEAP,

« Secrétaires Généraux de la C.G.T. »

Le Bureau Confédéral salue les premières victoires remportées dans la lutte pour l'augmentation dans les entreprises et industries suivantes :

Construction des Téléphones (Paris) : 9 fr. et 7 fr. 75 d'augmentation de l'heure.

Féculerie de Rossons : 4 fr. 25 de l'heure.

T.E.M. à Saint-Ouen : 3.000 francs d'acompte provisionnel.

Salaisonniers de la Seine : de 14 à 19 fr. de l'heure.

Alliquant à Paris : 5 francs de l'heure.

S.I.M.C.A. à Nanterre : indemnité journalière de 45 fr.

Bréquet à Paris : 5 % d'augmentation avec effet rétroactif du 1^{er} août.

Air-Equipement à Asnières : 1.500 francs par mois.

Jeumont à Saint-Denis : 4 fr. 70 de l'heure.

Chausson à Asnières : 2 à 6 francs de l'heure.

Distilleries des Pyrénées Orientales : 10 fr. de l'heure.

Vunatie à Cavaillon : 11 % d'augmentation.

Ouvriers du Livre (Labeur) : 10,5 % pour Paris et 8 % pour la province.

Ces premiers résultats, d'ailleurs incomplets montrent les grandes possibilités de briser toutes les résistances aux revendications ouvrières par une action résolue et par l'unité.

Les travailleurs qui ont ainsi lutté et obtenu ces premières victoires montrent la voie à suivre pour l'élargissement, la coordination de la lutte et le succès complet des revendications ouvrières.

Le Bureau Confédéral salue les 1.000 métallurgistes de Port-de-Bouc qui luttent depuis 16 semaines, les métallurgistes de Chenard et Walker, en grève eux aussi ; les 850 grévistes du Bâtiment de Caen, les 8.000 grévistes

du Textile de Caudry, ainsi que tous les travailleurs en lutte.

Toutes les organisations syndicales, tous les travailleurs doivent leur assurer une solidarité effective et suffisante.

Il importe de leur donner les moyens de vaincre.

Le Bureau Confédéral félicite chaleureusement les métallurgistes de la S.N.E.C.M.A. de Gennevilliers pour leur action contre le licenciement des secrétaires et secrétaire adjoint de leur syndicat. Il invite tous les travailleurs à suivre cet exemple et à faire respecter les libertés syndicales dans toutes les entreprises.

A l'occasion de la proclamation de la République Populaire de Chine, le Bureau Confédéral a adressé les télégrammes suivants :

1° A la C.G.T. Chinoise :

« Au nom des travailleurs français, la C.G.T. adresse au comité central des syndicats chinois ses chaleureuses félicitations occasion proclamation République Populaire Chine.

« Formulons vœux sincères pour succès développement économique et consolidation victoire.

« Vous assurons amitié et solidarité C.G.T. et travailleurs de France ».

2° Au Président de la République Populaire :

« C.G.T. française salue avènement République Populaire chinoise.

« Adresse Président et Gouvernement vœux chaleureux.

« Salue renforcement camp démocratie et Paix pour avenir meilleur travailleurs du Monde ».

Le Bureau Confédéral enregistre avec satisfaction les résultats très importants obtenus dans la lutte pour la défense de la Paix à l'occasion du 2 octobre.

Ainsi que l'a souligné la C. A. du 28 septembre, la journée du 2 octobre n'est qu'une étape et les efforts de tous les militants doivent tendre à intensifier cette lutte pour la Paix, en prenant toutes les initiatives tant pour la continuation des opérations de vote que pour la constitution de comités de Défense de la Paix dans toutes les entreprises.

Le Bureau Confédéral exprime une fois de plus son indignation à l'occasion de l'assassinat par le gouvernement monarcho-fasciste d'Athènes du camarade Georgiou, secrétaire de la Fédération de l'Eclairage de Grèce.

Il décide de saisir M. Trygve-Lie, Secrétaire Général de l'O.N.U., de cette violation renouvelée des engagements pris par les représentants du Gouvernement grec devant les Nations Unies.

Le Bureau Confédéral a été informé des mesures arbitraires prises par le Ministre de l'Intérieur à l'encontre de militants syndicaux de la Fédération des Polices.

Il proteste contre cette nouvelle violation des libertés syndicales par le Ministre de l'Intérieur.

Le Bureau Confédéral salue la mémoire des camarades Pierre Simon, Secrétaire de l'U.G.F.F., et René Robert, Secrétaire adjoint de la Fédération des Finances et Secrétaire Général du syndicat de l'Enregistrement, morts dans l'accomplissement de leurs tâches syndicales. Il s'incline respectueusement devant les familles de nos deux camarades disparus.

LA CAMPAGNE D'AUTOMNE

Chaque jour nous confirme le succès de la campagne d'Automne. De nombreuses réunions ont été tenues, des comités généraux se sont réunis, d'autres en voie de préparation. Des Unions Départementales et la plupart des Fédérations, ont adressé leur plan de travail. Nos camarades de l'HERAULT ont fait preuve d'initiative, une cinquantaine de réunions sont prévues avec le concours des militants de l'U. D. et de certaines Fédérations ; les tâches sont déterminées, les responsabilités fixées. Des femmes, des jeunes sont désignés pour assurer des réunions. A BEZIERS où se tiendra le comité général, la dernière séance aura lieu en présence des travailleurs de la localité.

Dans la DROME, dans chaque Union Locale, tous les cadres syndicaux seront réunis, du secrétaire de syndicat au collecteur ; de nombreuses assemblées générales sont prévues avec le concours de l'U.D. Il a été précisé que l'on profitera de ces réunions pour vérifier la marche de l'organisation et pour procéder au renforcement des bureaux syndicaux.

Le succès de la campagne d'Automne dépend de l'organisation

C'est sur ce point que le Bureau Confédéral attire l'attention des militants responsables. Décider de la tenue de réunions, c'est bien, mais il faut en assurer une bonne préparation. Le fait de convoquer une assemblée générale d'usine ne suffit pas à en assurer la réussite, il est indispensable de mobiliser au sein même de cette usine tous les militants, du secrétaire de la section au collecteur, sans oublier les femmes et les jeunes. Etablir en commun l'ordre du jour de la réunion, populariser les revendications à seule fin que les travailleurs se prononcent en faveur de celles-ci.

A l'assemblée générale et même à l'assemblée de cadres, ne pas se cantonner à des généralités mais parler surtout des revendications des travailleurs demander leur avis, leurs suggestions, ce qu'ils pensent des revendications présentées par la C.G.T., ce qu'ils entendent faire pour les défendre. Ce qu'ils pensent de l'activité des militants, de leur syndicat, de l'Union Locale et Départementale, de leur Fédération et de la C. G. T.

Il sera nécessaire de faire le bilan des résultats obtenus dans la bataille revendicative, rechercher les faiblesses, corriger les fautes et se préparer à de nouvelles luttes pour l'augmentation des salaires et toutes revendications particulières.

Dans les réunions d'entreprise, il faut poser le problème de la paix inséparable de l'action revendicative, tirer les conclusions de la journée du 2 octobre, appeler les retardataires au vote pour la paix, convaincre les hésitants.

Bien connaître le mouvement syndical

Tout cela nécessite de la part des militants une connaissance parfaite du mouvement syndical dans lequel ils évoluent.

La campagne d'automne doit permettre de redresser certaines situations.

1° De mieux apprendre aux militants des U.L. des U.D., des Fédérations, le fonctionnement des syndicats, leur importance numérique par rapport au nombre de salariés, leur activité, leurs réalisations, la valeur des cadres.

2° De faire connaître aux syndicats et aux syndiqués le rôle de l'U.L., de l'U.D., de la Fédération et l'intérêt qu'il y a à coordonner toutes les activités.

3° De faire pénétrer dans tous les esprits, aussi bien des militants que des masses, la nécessité de renforcer la capacité de lutte de la classe ouvrière contre la politique gouvernementale.

4° Permettre aux travailleurs de prendre conscience de leur force et aux militants d'avoir confiance en la volonté de lutte de tous les salariés.

L'unité

Certaines Unions Départementales et Fédérations ont été sensiblement touchées par la scission, ce qui suppose que tout n'a pas été tenté pour éclairer les travailleurs. Des syndicats ont disparu, s'en est-on toujours inquiété ?

Devant un gouvernement de misère, les travailleurs réagissent, s'unissent à la base et voilà certaines unions départementales et fédérations C.G.T., C.F.T.C., F.O., C.G.C. qui prennent contact, établissent en commun un programme revendicatif, s'engagent à mener l'action jusqu'à satisfaction.

Aux propositions du Bureau Confédéral de la C.G.T., la C.F.T.C. sollicitée pour une entrevue, lance à son tour un appel à l'unité. C'est dire que la période est favorable à la fois à la réalisation de l'unité d'action de tous les salariés et au recrutement pour nos organisations syndicales.

Dans les réunions, appel doit être fait à tous les travailleurs syndiqués ou non et c'est en discutant fraternellement des revendications, que nous verrons venir à nous de nouveaux combattants.

Réunions de bureaux, C.A. et Comité Généraux

BUREAU. — Chaque membre du bureau doit se faire un devoir d'assister à la réunion de cet organisme, dans lequel il apportera son point de vue sur la marche de l'U.D.

Le Bureau tracera le plan de travail qui sera soumis à la C.A. et au Comité Général.

C. A. — Nous constatons dans les procès-verbaux de C.A. qui nous parviennent, de nombreuses absences de camarades à ces réunions, ce qui diminue d'autant l'importance de celles-ci. Des dispositions doivent être prises pour assurer une meilleure représentation et notamment en ce qui concerne la C.A. de la campagne d'Automne.

COMITE GENERAL. — Cette réunion a l'avantage de rassembler les responsables de tous les syndicats du département, c'est un moyen de connaître et de confronter les activités ; c'est aussi pour les syndicats un moyen de coordination pour toute action revendicative. Le Comité Général sera donc préparé avec soin. L'union départementale doit s'informer à l'avance de la représentation des syndicats et ne pas attendre le jour de la réunion pour constater des absences, lesquelles signifieraient une mauvaise liaison entre le syndicat et l'union départementale.

Enfin, l'ordre du jour doit être tel que les délégués pourront avoir largement le temps d'intervenir dans le débat engagé sur le rapport du secrétaire de l'U.D. La présence d'un délégué confédéral doit être l'occasion d'élever la discussion et de rechercher en commun tout ce qui peut permettre de renforcer l'organisation.

Trésorerie

Dans ces diverses réunions, les problèmes financiers ne sauraient être passés sous silence. Il y a des redressements à faire en ce domaine il faudra rechercher les causes de retards impressionnants dans le paiement des cotisations, le Comité Général aura là aussi à connaître et à prendre toutes décisions.

Conclusion

La campagne d'Automne ne se termine pas à l'issue du Comité Général. Après avoir délibéré sur tous les problèmes de l'heure, les militants investis de la confiance des travailleurs devront tout mettre en œuvre pour assumer la tâche qui leur incombe.

Nous sommes en pleine bataille pour l'augmentation des salaires, pour la paix et pour la constitution d'un gouvernement d'union démocratique. L'union de tous est nécessaire, elle se fait, que tous les militants en se pénétrant des mots d'ordre de la C.G.T. en soient les meilleurs artisans.

Nos tâches d'organisation pour la défense de la Sécurité Sociale

Un plan de travail et d'organisation établi par la Commission Confédérale de la Sécurité Sociale a été adressé aux Unions Départementales.

Ce plan découle d'un examen d'ensemble de cette institution dans les conditions actuelles, qui peuvent être caractérisées par les attaques calomnieuses de nos adversaires, par les réformes réactionnaires que certains veulent y apporter, mais aussi par le légitime mécontentement des assurés sociaux et enfin par la préparation des élections de 1950.

Dans ces conditions, et afin d'être fort pour se présenter à ces élections, il s'agit de définir la position des administrateurs C.G.T. des Caisses. En effet, l'expérience a fait ressortir que le manque de travail collectif et de liaison avec le Mouvement Syndical a fait apparaître à de trop nombreuses occasions que des camarades se laissaient entraîner sur les positions patronales, attitude aussi dangereuse que les déviations plusieurs fois signalées dans certains Comités d'Entreprise.

Que faire ? Avant tout revoir avec soin la composition des Commissions de Sécurité Sociale, d'y faire davantage participer les camarades des entreprises, et afin d'être le plus près possible des conditions locales, dans les départements où il existe plusieurs Caisses Primaires, d'instituer une Commission par Caisse, le travail de l'ensemble étant coordonné par une commission restreinte travaillant en liaison étroite avec l'U. D.

Il est urgent, si cela n'a pas encore été fait, de prospecter les entreprises, afin d'établir le collectif de travail, dont les meilleurs éléments composeront la liste présentée par la C.G.T. aux élections de 1950.

Certains de ces camarades seront pour la pre-

mière fois aux prises avec les problèmes de la Sécurité Sociale, aussi sera-t-il nécessaire d'organiser des séances d'études qui permettront d'éclaircir l'organisation actuelle et d'analyser le projet de loi de la C.G.T.

Il sera possible également, comme vient de le décider l'U.D. d'Eure-et-Loir, de faire participer ces camarades à la tenue des permanences en compagnie de nos administrateurs, ce qui leur donnera le goût de défendre l'assuré social et de garder le contact constant avec les travailleurs.

Dans l'établissement de son plan de travail, la Commission donnera toute son importance à la tenue des permanences, et à leur multiplication, et veillera à leur donner la publicité nécessaire, afin qu'elles soient connues de tous les assurés. Elle exigera des administrateurs C.G.T., des comptes-rendus de mandats oraux et écrits. Elle impulsera l'institution de Comités de Défense de la Sécurité Sociale.

La Commission devra également inclure dans son plan, l'action à développer, notamment pour améliorer le service des prestations dans le cadre du projet de loi de la C.G.T. Ce projet doit commencer dès maintenant, à faire l'objet de discussions, à pénétrer dans les masses, faute de quoi il resterait lettre morte.

Le C.C.N. de novembre fera le point des réalisations et des expériences de nos Commissions de Sécurité Sociale. Il sera complété, vers le mois de janvier, par des conférences organisées par des responsables de la Commission Confédérale, et qui se tiendront dans les U. D. têtes de région, avec à l'ordre du jour l'application des décisions du C.C.N., la composition des listes électorales et l'organisation de la campagne.

Le conflit de Port de Bouc

Depuis plus de trois mois, les travailleurs des Chantiers Navals de Port-de-Bouc sont en lutte.

A plusieurs reprises, le Bureau Confédéral, puis la Commission Administrative, ont attiré l'attention de la classe ouvrière sur l'importance de ce conflit.

Rappelons-en rapidement les origines. De tous temps, au lancement d'un bateau, une prime était versée aux travailleurs. Refusant, dans le cas présent, de verser les 3.000 francs réclamés, la direction lock-outa le personnel, et par lettre individuelle, proposa le réembauchage mais à un salaire réduit de 25 %.

Contre ces conditions inacceptables, le personnel uni mène le combat.

Le 30 septembre, une délégation des femmes de lockoutés s'est rendue auprès du Ministre du Travail pour défendre le pain de leurs enfants et la sécurité de leurs foyers.

Le Bureau Confédéral a reçu cette délégation en présence des secrétaires de Fédération et a fait appel à la solidarité, en s'inscrivant lui-même pour un troisième versement de 50.000 francs.

C'est un fait que ce mouvement mérite de retenir

l'attention de l'ensemble de la classe ouvrière. Nous ne pouvons permettre qu'une brèche soit faite dans les salaires déjà nettement insuffisants. Le précédent serait utilisé par le patronat, avec l'appui total du Ministère du Travail.

C'est pourquoi nous pensons que la solidarité doit jouer au maximum en faveur des 1.000 travailleurs lockoutés.

Un aspect de ce conflit doit également être examiné. C'est la participation active des femmes de travailleurs. Nous savons bien l'importance pour les ouvriers en lutte, d'avoir le soutien de leurs familles. Or, dans le conflit en question, non seulement les femmes sont solidaires de leurs maris, mais encore elles participent activement au mouvement. Elles harcèlent la direction ; elles ont participé à la marche de la faim quand M. Baylot, sous les ordres de Jules Moch, a lâché les chiens contre des salariés qui réclamaient du pain pour leurs enfants. Chaque jour, elles sont auprès de leurs maris. Et ce n'est pas une des moindres raisons qui contribuent à la combativité des travailleurs. Nous, nous devons les aider à vaincre.